CONDITIONS DIX PIASTRES PAR AN-Payables six mois d'aande; on ne s'aboune pas pour moins d'un an. Augue abonnement de sera arrêté, à moins que les ar-

Les avis se publient en Akolats z'z zw Faanqais et en a'on a des publient en Akolats z'z zw Faanqais et en z'on a des publient en Akolats z'z zw Faanqais et et Paroisse de la Rouvelle Orléans "approuvé le text d'une pisatre pour de la result avril 1835, les votes avout reçes dans les lièux suivant ection, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sore pas l'imité, seront publiée judqu'à ce qu'on les afréte, aux fluis de coux qui les aurent envoyés,

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les de l'Espinnede, su'affé de P. Poissen, encolgitére des vuoles avis des priz raisonnables.



ou passage, avant de superbes emménagemens, s'adresses à bord, ou à TOURNE & BECK WITH. (13 mai) Pour Vicksburg et tous les postes intermédi

Le paquebot à vapeur ABEONA; capt B Shepherd, partira léthosasmi ment. Pour fret on passage, s'adreèr à bord ou à TOURNE & BECKWITH. 28 & 29 Nonvelle Levis 18 wai

POUR LOUISVILLE. Le bateau à vapeur BALTIC, capi-taine R. Baldwin jr, ayant son charge-pment engagé partira peur la susdite des-trination et les postes 'intermédiaires | 110 A 18 Jendi 14 du courant, 4 10 A. M. Pour parënga contement ayant de superbre emménagements adresser à bord ou à FORSYTH, GOODWYN & Co

POUR LA MOBILE (par la vo du lac).—Le bateau à vapeur LIT.
TLE WATCHMAN, capitaine
Walker, paltire du chemin à coutous les vendredis, pendant toute le

TOURNE & BECKWITH. EXCURSIONS LE DIMANCRE. A Mandeville, Lordsbourg & Madisonville.

12 ma

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, pertira du lac, à l'extrémité du chemix à colimes, tous les Dimanches, jusqu'à nouvelle purication, pour les endroits ci-dessus, à 9 heures A M , partira de Madisonville a 4 heures A. M., et ai

ivera à 8 he ires A M. oples informations s'adresser à bord au capitai one plus amples informations a substitute on 17, on à J D Bein, rue de la Nouvelle Levée no 17, 80 avril POUR LOUISVILLE ET LES

PORTS INTERMEDIAIRES.— Le bateau à vapour MOHICAN, capitaine L. M. Cottier, ayant lea deux tiers de sa carguison à bord, partira incessamment.

Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord nu à
13 mai FORSYTH, GOODWYN 4 co POUR BORDEAUX.

Le navire sia marcheur JEUNE FRANCE, cap-taine Fabre, ayant la majeure partie de sa cargano assurée, repartira le Ier de juin prochain. S'adre-ratir na la capacita le la capacita de la Le navire se marcheur JEUNE FRANCE, capit ou passage, au capitaine audessons du ras P O SORBE.

POUR LE HAVRE—Le navire nu voinne AMERICA, capitaine Tomkins. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser pord au capitaine ou à 18 mai P. J. TRICOIT. POUR LA HAVANE.
Le beau brick HARMONIA, capitaine Cartanos

parties pour la susdite destination dans le courant de la semaine. Pour passage seulement s'adresser à 12 mai CUCULLO LA PEYRE & Co. A LOUER OU A FRETER

Le brick fin voilier, doublé, cloué et chexillé en partie ELIZA DAVIDSON, capitaine Alexandre, portant 1900 barris ou 350 boucaux. S'adres, et à HARRISSON, BROWN & Co.

POUR LA MUBILE par le seave—La gec-lette paquebot BRELLANT, capitaire par Brown est à présent prête à Yeceroir du fret, el partira incessemment. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH, 23 et 29, Nile. Levée. 12 mai

POUR LA MOBILE par le lac—Le paquebot régulier grélotte MONTGOMERY, capitaine A Smith, pertira incessamment. Pour fret ou pas-dresser à bord à l'extrémité du chemin à coulisses mail TOURNE & BECKWITH. TOURNE LOUER OU A FRETER.

bean brick anglais, fin voilter PLANTER,

MATA GORDA, (Texes).-La goelet-'e fine voilière, chivrée et schevillée en euivre, ROBERT & JAMES, rapitaine T. C. Warren, ayant la majeure partie de son chargement engagée. partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de be common agemens, s'adresser, no 19, rue de la Commune, à dix beures du mutin, l'inni WILLIAM BRYAN,

POUR BRAZORIA, (Texas)—Un bâtiment le premier ordre, partira pour la dite destination, le 18 du courant. Pour frêt ou passage, s'adres-19, rue de la Commune, à WILLYAM BRYAN.

POUR LA MOBILE, (par le fleuve).

Le paquebot régulier et fin voilier, la goëlette SARAH, capitaine D. Stark, ayant une partie de cargaison engagée, partira incessamment; pour la palance du fretou passage s'adresser à bord vis-ávis les magazins bleus, ou 4
TOURNE & BECKWITH,

11 mai Nouvelle Levee, 28 et 29. POUR NANTES—Le superbe brick fin voi-ier, doub'é, cloué et chevillé en cuivre, A l'isction, payables au bureau de Peyroux, Rivarde & co, à IVANHOE, capitaine L. Lawrenson, syant sa l'Annuelle Orléma, et hypothèque apéciale avec privi-lège sur l'hébitation et les sociaves jusqu'à parfait paiscarguison engagée, partira incessamment. Pour fret o passage, syant de bons emmenagemens, s'acresser à bord, on à LEGENDRE & SAMURY, 9 mai-4

rue Toulouse, no 54, POUR TABASCO. POUR TABASCO.

La geëlette mezicaine TITAN, capitaine Sauches, ayant une partie de se carganese engagé, partire sous peu. Pour fret ou passage s'adressor à bord on à PRATS & PLIS, no 52 rue Ste. Anneg

POUR LA MUBILE—(par le neuve),—La goelette paquebot CORA, capitaine Carson, est maintenant prête à recevoir son chargement et partra sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord, vie á vie la Dougne, on á

TOURNE 4 BECKWITH, POUR PHILADELPHIE. La goëlette luce roitière ELIZABETH & REBELCA, capitaine Burrews, peut recevoir 6 ou 9 passagers, Le départ est firé à asinchi prochain. S'afresser à sord, via à via la rue Girod, ou à

vis à vis la rue Girod, ou à TOURNE 4 BECKWITH,

embarquarit a nord, partire immediatriment. Four is r du fret ou passage, a adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,

POUR LIVER POUL-Le peau naviro RATHON, capitaine R. Edridge; syant une partie de sa cargaison engagée, partira mas dé-

Pour fiet eu passage s'adresset au capitsine à bord ou à
LAMBETH & THOMPSON,
23 svril rue St. Charles.

Bio soursigné offre à lotter l'établissement spacieux situé ree Br. Louis, entre les rues Trômé et Marsis, le second liet pius bas que Romparts, et à cinq minu-tan de marche de la Bouren Moutett. Cet Glablinsoment uet naform ou la moutre generale. Cet unentinement une 6 d'une maison de quatre ai partemens, d'une gran, ir-, d'unegacit et su manège, existes et diverses cham-

res à domestiques.

JUEES LE RLANC, vue Royale, no 102.

23 avril A. WARTELLE, 439 rue Royale. VIN.—50 barriques via rouge St. Latèphe médoc; 230 caisses da do; 50 de vin blanc, Flast Berszc, en magasin et à vendre par À, Sr. GEORGES, gasin et å vendre par ree St. Louis, no 75

Bureau de la Compagnie & Amerance du Commerce. Nile. Orisame, 9 mai 1835.
E troisième terme airr les actions de nette compagni
dié denniste les routant, son retes an hurens. de E troisième terme sur les actions un nuive numper de dé depuisfe fer, vontant, sora reçu se hureau, den l'Arcade de la Bourse, yne des Magasias, près l'encoigner de Gravier. Les actionnaires sont issués à s'y rends

Ils sont aussi prévenus que leurs billets pour la solde restant doe, cont maintenant préparés pour lour signatures ANDW. C. ARMSTRONG. 9 mai

SUCRE-112 boueaux de mere de quelité mpéricore, barquest aujourd'hui-du Bloop Tya Prende, an Phre DECROS & MORPHY.

L'ALLUTIUN d'un Représentant à l'assemblée générale de l'Eint pièer rémplé le vacance occasionnée par la mort de fil. Autouio Decrée.
Conférméenent à un writ d'élection à moi adressé, per son estédience E. D. Wh'té, gouverneur de l'Etat de la Locialiste. Avis est par le présent donné à toutes personnes qualifiées pour voter dans la Paroisse d'Orléans, second district sénatorial du une élection d'un membre de la Chambre des Rouvéenstans de l'Etat de Leuishen moire. Augua aboncement de sera arcité, à moins que les an rages no seient payés, et à moins que celui qui roudra surgandre son aboncement, en att fait conseitre son institution per écrit en surgan pa L'ABEILLE, helt jours avant l'explication du trimestre courant. Les avis se publient en Axolats et en Français et en pour amendr les lois relatives aux élections dans la Villei.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des priz raisonnables.

Aueun abonnement pour le campagne ne sera reça à sons la surintendancedujugé président de la Coèr de Cité moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer réggièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivont etre affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Dans la seconde-limite, compressant toute estre partie le la Parisse qui se trouve audessus du seilleu de la raison qu'is et rouve audessus du seilleu de la raison qu'is et rouve audessus du seilleu de la raison qu'is et rouve audessus du seilleu de la raison qu'is et rouve audessus du seilleu de la raison qu'is et rouve audessus du seilleu de la raison qu'is et rouve audessus du seilleu de la raison qu'is et rouve audessus du seilleu de la raison qu'is et reconstruite de la Parisse qu'is et du cherche, se contraire de la Coèr de Cité de la River et du cherche, de la River et du cherche de la River e

POUR LOUISVILLE—Le be trau la vapour bien connu LOUI la Paroisse qui se trouve audessus du milieu de la rue de l'Esplanade et audessus du milieu de l'Esplanade et audes

pages conseillers de la Cour de Crié.

Dans la troissème limite, 'compresant tonte cette partie de la Fourche.'

et de la Fourche.'

'Acte pour déterminer et fixée les limites (
paroisses limitrophes; et pour d'autres objets.'

Ces hills out été signée par le président et pour de la chambre.

Card de Cité.

Les suffraçes, dans chacune des limites ei-denus, seroi reçus chacus des trais jours d'élection, savoir: Idercredi 13, Justi le 14 et Vendredi le 15 mai courant, depuis le hourse du matte, jusqu'à 4 hourse divide midi, et Samed , les boltes conténunt les veteu reçue dans les tra. e limites, seront transportées à la Cour de Paroiss ent. à 10 hou res de matie, comptés par tes trota juges présidens ou c

Neuvelle Oricans, ter. mai 1835 CHARLES MAURIAN,



Orléans qu'il continue à exèrcer la profession de de iste er est en tout temps prêt & faire toute espèce d'opér tions sur la denture, et à guérir les infirmités des genci-ves, et remédier à l'irrégularité des dents des enfans. Il des dents naturélles ou artificielles montées en gent, depuis una benie jusqu'à un ratelier complet. Il extrait les dents carries avec le moins de douleur possible; par le moyen d'une neuvelle clef dernièrement per-

fectionnée par lui même, et dont on voit une représenta tion en titre de l'avis augints. Les avantages que cet instrument possède sur tous les au nt en usage sontilo. l'application du ressor a taché au manche de l'instrument, et restant sur le som met du crochét empêche qu'il me puisse glissér sur la dent indre mouvement de rotation la dest est ébrar lée, et arrachée perpendiralaire sans avoir besoin de l'ap-plication du forceps. La manière flatteuse avec laquelle la faculté de médecine a accueilli cette invention, et le sude ce genre, dispensent d'enfrer dans de plus grands dé-

L'impossibilité qu'un dessin paisse bien faire compre dre l'utilité de cotte instrument, engage le Dr. Evens à in viter le public à venir le visiter et à en juger par dux

Heures des opérations dépuis 8 heures du matin jusqu' 6 de l'après midi.

Bureau de la Compagnie des Architectes du 8me. distract de la Ville de la Nouvelle Orléans.

VIS est par le présent donne aux souscripteurs de la première série d'actions du fonds capital de catte

compagnie, qu'ila auront à payer le 14 mei prochain le sixieme-dixième du montant de leura souscriptions. Parl'article 5me des réglemens, tels souscriptions.

Parl'article 5me des réglemens, tels souscripteurs qui manquerent de payer à l'époque mentionnée ci-dessui pe dront au grofit de la Compagnie, les actions sur lesque les le dit paisement aura été requis, et les paiemens de la direction. FLEURY GENERELLY, secremire.

BOUNY ayant été mommé encanteur pour la BOUNY ayant été mommé encanteur pour la paroisse et la ville de la Nonvelle Orléans, prévient qui de M. Tenney la nomidération de ce bill a été remre à demain.

Ses amis et le public, qu'il se chargera'de toutes les vestes de marchandisses, propriétés fostèères et esclaves que Pon voutra bien confier à ses soins et se transportera à cet effect, en tout lieu qui sera désigné. AVIS fet, en tout lieu qui sera désigné.

Pour plus amples information, s'adresser à lui rue Roy ale no. 112.

P. S.—Il profite de cotte circonstance, pour renouvelle. 12 mai VACE & R GAMBLE, 51, rue de la Dogana

12 mai VANCE & R GAMBLE, 51, rue de la Dogana

13 mai VANCE & R GAMBLE, 51, rue de la Dogana

14 mai VANCE & R GAMBLE, 51, rue de la Dogana

15 mai VANCE & R GAMBLE, 51, rue de la Dogana

16 mai VANCE & R GAMBLE, 51, rue de la Dogana

17 mai VANCE & R GAMBLE, 51, rue de la Dogana

18 mai VANCE & R GAMBLE, 51, rue de la Dogana

19 mai VANCE & R GAMBLE, 51, rue de la Dogana

19 mai VANCE & R GAMBLE, 51, rue de la Dogana

20 mai VANCE & R GAMBLE, 51, rue de la Dogana

21 avril -15,398

19 mai VANCE & R GAMBLE, 51, rue de la Dogana

22 mai VANCE & R GAMBLE, 51, rue de la Dogana

23 mai VANCE & R GAMBLE, 51, rue de la Dogana

24 mai VANCE & R GAMBLE, 51, rue de la Dogana

25 mai VANCE & R GAMBLE, 51, rue de la Dogana

26 mai VANCE & R GAMBLE, 51, rue de la Dogana

27 mai VANCE & R GAMBLE, 51, rue de la Dogana

28 mai VANCE & R GAMBLE, 51, rue de la Dogana

29 mai VANCE & R GAMBLE, 51, rue de la Dogana

20 mai VANCE & R GAMBLE, 51, rue de la Dogana

20 mai VANCE & R GAMBLE, 51, rue de la Dogana

21 avril -15,398

TOUR DES PREUVES -- Paroiss St. Jacques -- Sue Sur motion, le Session de feet Patrick Uriell -- En vertu d'un ordre de heures du matin. l'honorable cour des Preuves de la peroisse Saint Jacque igée, en date de se jeur, j'exposerai en vente publique et à l'en-canx can, sur les lieux, le lundi 85 jour du mem de mai prochain

Une MABITATION sittée dans têtte paroisse St. Jacques, sur la rive droite du Beuve Mississips, à 20 liéues enviren de la ville de la Neuvelle Orléans, syant sept arpens de face au fleuve, sur toute fu préfindeur qui peut
y appartenir; essemble avec teutes les amélierations,
droite et privilèges qui peuvent y appartenir.
Auvei tous les effets mobiliers appartenir à la dite succession, et huit jours après, saveir le premiet jour du mois
de juin prochain, à la Bourse de Hewlett, dens la ville de
la Nouvelle Orléans, nar Jean Restine Blache

de juin processin, a la Bostes de Hewiett, dens la ville de la Nouverle Or'éans, par Jean Baptiste Blachs, encantsur, vingt neuf esclaves sitschie d' la dire habitation. Conditions: L'habitation sera vendue payable à un, deux et trois ans, à dater du jour de la vente.

Et les effets mobiliers et les esclaves serent vendes payables à un an de jour de la vente. la Nonvelle Orléma, et hypothèque spéciale avec privi-lège sur l'hébitation et les seclaves jesqu'à parfait paie-

Les actes de vente des esclaves seront passés pardevant Théodore Segirers notaire public dans la ville de la Nouvelle Oricana, aux frais des acquireurs, et l'acte de vente de l'habitation sera passe pardevant le juge de la paroisse

f. Jacques.
Paroisee St. Jacques le 23 avril 1825. 28 av-24 L. M. TANEY, jage.

VERRES-246 ballots assortis, et choisis pour l'apprend du Mérica. marche du Méxique, consistent principalement en pott à ences, en verriacs, verres à toire grands et petits, chamdeliers plaquée doc. 30 ballots consistent aussi en satuffes, verre taille verres de. &c., sujets au rembourse

ment des droits.

Fayence-450 ballote assertis choisis expressement pour le marché du Méxique, à vendre par JAMES M. CROSSY. 9 avril-P rue de Chartres no. 40.

VINE.

POUR LA MOBILE—(par 16 nouvo)

roblette PEROU, capitaine Johuston, ayaset la
plus grande partie de son chargement engagée et
au passage, autresser à bord, ou à

TOURNÉ à BEOKWITH,
Nile. Levée, non. 22 et 29.5

POUR LIVER POOL—Le beau navire MA
RATHON, capitaine R. Ediridge; symu une
partie de sa cargaison engagée, partira sans de
r le dit port.

LAMBETH & THOMPSON,

rue St. Charles.

PROPRIETES à LOUES.

PROPRIETES à LOUES.

Research et Marsis,

co 13 mai 1835. [14 mai—2ps] P. LR BLANC; dep gri, little and tre see créantiers, ceux éle B. Georges, jr, & co. et anne; airlonnaire eyant été socseptés par la ceux, au bénétése de tres éranciers, il est ordonné qu'une assemblés ètu dits créanciers ait leu lundi le 15e jour de juin prochain, en l'étude de H. B. Otinsa, not, sub. à 10 a. m. pour Pobjet mentionné dans la pétitien, et qu'en même leanse toutes pour soient surpondere. F. B. Conrad est nommé pour contre le personne et les propriétés de de t. pétitionnaire soient surpondere. F. B. Conrad est nommé pour cortre le processe les cités de la dite.

Par erdre de l'honorable Charles Watte, inses de la dite.

pour représenter les créanciers absens. Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, so 12 mai 2016. P. LE BLANC, dep. greffier. 14 mai -- 1

14 mai—hes P. LE BLANO; dep. greffler.

ENTAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier disLétrict judiciaire—E. George, jr contre aux creasciers ut
courx de E. George jr R co.—La session des hiems de pétitionmaire, au bénéfice de sus crisenciers ayant des coeptiés par la cour, il est ordonné qu'ame ansemblée des dits
aréangiere aft tien en l'étade de HB Cénae, not, pub, le
leadi 10e jour de join prechain é 10 a m pour l'objot mentionné dans in dite étition, et qu'en même tempe
tootre pourraites contre la mercane et les propriétée durdit
potitionne les courses assembles. FB Courad est nommé
pour représenter les capaciers aborns. Per représenter les categoriers aborne.
Per review de l'honogélie Cherles Watts, juge de la dite caux, ce 13 mai 1836.
14 ai-2ps
P. LEBLANC, dép. greffier.

Etat de la Louisiance

DOUZIEME LEGISLATURE Ire. SESSION JOURNAL DU SENAT. VENDERDI. 20 Mars 1935.

Le seffet s'est assemblé contormement à l'ajourne Mombres présens: Mrs. Charles Derbigny, pré dom; Bossier, Dapré. Mos. Johnson, Labauve La-Branche, Moore, Nicholas, Porche, Tenney, Tete et

Mr. LaBranche au nom du comité d'anrôlement déclaré dument enrolés la bill du senat, intitulé Acte pour amender et suppléer les divers notes relatifs à l'Association consolidée des Planteurs de la Louisiane." et les bills de la chambre, intitulés: Acte pour déterminer les cas dass lenguels le dé

fendeur en matières reiminulles, jubira du droit de récuention de l'ambient de l'am "Acte pour pour voir & ce qu'il soit fourni Aux jury des diverses saroisses de l'état, confé des inbiende d'é valuation des propriétés taxables, gans les dites paroises et pour d'autres objet«.'

'Acte pour établir des districts d'élection additionnels, dans la paroisse de Ouest Feliciana. 'Acte pour autoriser le trésurier de l'Etat, à souscrire, pour chiq contractions au nom de l'État, au fonds capital de la compagnie, de Barataria

'Acte pour déterminer et fixer les limites de Ces bills out été signés par le président et porté

la chambre. Un mossage de la chambre des représentans, sp porté par W. B. Eastin, son greffier, a informé le nat que la chambre a donné son coficours avec amen demens aux bills et à la résolution qui suivent: 'Acte pour amender la cliarte de la compagnie

d'aveurances maritimes de l'Ouest." 'Acte pour amender l'acte intitulé 'Acte pour incor porer la compagnie du chemin à coulisses de Clintor

*Ré-olution relative aux publications incendiaires'. Le même message a informé le sénat que la cham. ore a donné ≈on concours aux amandem a bill intitulé 'Acte pour amender certains privilèges à la compe

nie du hac à vapeur de la ville de Lafayette. Le me ne message a démandé le concours du séns uz bide inutulés 'Acte pour pourvoir à l'ouverture du lac Mer-

cia, cosnu sous le nom de lac Field, dans la paoisse de Lafourche Intérieure, et pour d'autres objets'.

'Acte pour incorporer la compagnie du chemin coulisses de l'inquemines'. 'Acte supplémentaire à l'acte intitulé 'acte pour

autoriser le Trésorier de l'Etat, à souscrire pour cinq cents actions, au fonds capital de la compagnie de Barataria et de Lafourche, et pour d'autres objets, approuvé le 6 mars 1835. 'Acte pour venir nu secours de Louis Hebert de la

paroisse de Lafavette, et autres. 'Acte pour mainteuir en force l'acte intitulé 'Acte pour incorporer l'Eglise Catholique Romaine de le aroisse de St. Martin, comté des Attakapas; approdué e 9 janvier; et pour d'autres objeis,! Mr. Labauve au nom du comité d'enrôlement, a

déciare qu'il a soumis à l'appropation du gouverneur, les bills intitulés: Acte aupplementaire à l'acte intitulé 'Acte pour dériontié bien décidée de cet instrument sur tous les autres de district dans le Se et le Se district judicisire, et dans

la paroisse d'Iberville. 'Acte pour créer un district d'élection additionnel ans la paroisse des Natchinoches. Un message du gouverneur, apporté par M. A. E. Forstall, son secretaire intime a informé le senst que

le gouverneur a approuvé et signé les deux bills es dessus meneimnes. Un message de la chambre des Représentans, spporté par M. Eastin son greffier, a deurandé le concours du sénat aux bills intifules: 'Acte pour augmenter le rapital et les pouvoirs de

la compagnie du chemin à confin es de la liouvelle-Orleans; et pour d'autres objets."

*Acte pour incorporer l'Académie de Baton Roug.

Sur la motion de M. Nicholas, le senat a pris en considération le bill intitu'é: Acte pour inci 'à banque de Change.' Sur la motion de Air. Dapré. ce bill a été rejeté

ORDRE SPECIAL.

"Acte pour établir la proposition de l'impôt femole entre la paroisse de Quachtita et celle de Carroll." 'Acte pour amender l'acte intitulé 'Ante pour prempour l'autres objets, approuvé le 18 février 1816. Sur motion, le seint s'ent njourne à deftenin, 40

SAMEDI, 21 Mars. Le Senat n'est assemble conformement à l'apourne Membres trésent: Mrs. Chis Derbigny président

Bossier, Dupré, Hos. Johnson, Labauve, LaBrauche. Porche, Reid, Tenney, Title et Thomas.
Sur la motion de M. Dup, é, le sénat a pris en con idération le bill provenant de la cliambre, intitulé Acte pour rappeler l'acte facitulé acte pour rappele l'acte intitulé acte pour accorder à Hypolite Guidry. le privilège exclusif d'établir et de tenir un bac sut

rivière Marmentau, paroivse de St Landry.' annouve le 23 Janvier 1829; Ce bill a été lu pour la second fuis, exempté de la règle passé et porté à la chambre. Sur la motion de M. Thomas, le sénat a donné son urs aux amendemens de la chambre, au bill in titulé 'Acte pour amender la charte de la compagnie Assurances Muritimes de l'Ouest.' Ce bill & été por té à la chambre.

Sur mission, le secrétaire du sénat a été autorisé ommo: un sergent d'armes, protempore, en remplacement de M. Lemaitre, absent nour cause de maladie. Bur la motion de M. Tenney, le senat s'est occupe du bill provenant de la chambre, intitulé ' lete pour créer un notaire public additionnel, pour la paroisse de Carroll.' Ce bill a été lu pour la seconde fois exempté de la règle, passé, amendé dans son titre, en joutant le mot Concordis, puis porté à la chambre. Sur la motion de M. Hua, le sénat a pris en considération le bill intitulé 'Acte pour venir au secours des collèges de Jefferson et de la Louisiane,' Cu bill a été la pour la première fois, et sur la motion de M. Hoa, gen fraux de la mifice de l'Exat de la Louisiane. il a été mis à l'ordre spécial de jour, pour lundi pro-

chein. Un morage de la Chambre des Représentana, apporté par M. W B flastin, son greffier, a informé le sénst que le comité d'enrolement de la caambre a dé. claré dument enrolé le bill insimité vacte pour nemender et a appléer les divers actes relatifs à l'Association Con. solidée des Planteurs de la Louisiane.

Ce bill signé par l'orateur de la chambre a été revêtu

Le même messe ge a demandé le concours du sémi anx bills anywars;
Acte supplimentaire à l'acte intitulé 'Acte pou incorporer la compagnie d'Asentance maritine el contre l'incendie de l'Atlantique.' approuvé le 16 mare IRRA

'Acte pour incorporer la ville de Washington, dan la paroisse de St. Landry." Acte pour incorporer la compagnie d'Assurance d "Acte supplémentaire aux divers setes pour l'adm

nistration de la ville de St Francisville, "Acte relatif & l'Aulie des Cophaline." 'Acts pour pourroir à une compensation en faveur des jurés des cours des paroisses Terrebonne, Lafour-che nétrieure, Assemption, Lafavette et St. Martin.' M. La Branche' ou nom du comité d'enrolament, déclaré déquent enrolé le bill intitulé "Acte pour in corporer les souscripreux de la compagnie d'aquasance maritime, et contre l'incendre, de l'Etat.'

ORDRE SPECIAL.. "Acte pour ereer une taxe d'Hopital." Ce bill a éta P. LEBLANC, dep. greffier. adopté, avec amendemens, jusqu'à la sixtème vection inclusivement.

Bur molion, le renat s'est apropo d'auis plos l'affaites de l'Exceutif. Bur motion, fe souat s'est sjourne à lundi, à dix heures du matin.

Tienni, 28 Mars 1836. Le'sénat s'est assemblé conformement à l'ajourne Membres présens: Mrs. Ch. Derhigny président. Bossier, Hon, Johnson, La Branche, Nicholas, Porche. Torney. Tête, Thomas.

Un message de la chambre des Représentate, ap orté par Mr. Eastin, a informé la némat de la mor e Mr. Antonio Ductos, membre de fa chembre des Représentans, avec invitation d'assister à ses funérail les, snjourd'hui à 11 heures. Sur la motion de M. Hoa, les bills fixes pou

'ordre spécial de ce jour, ont été mis à l'ordre our de domnin: Un message de la chambre apporté par M. Eastin on greffier, a informé le sénat que la chambre a

idopié les résolutions sulvantes; Attendu la nouvelle regne de la mort de M. Antonio Ducron, membre de la chambre des Reptésentine; Résolu que les membres de la chambre des Reprécanistis en témoizinge d'éstime pour leur incien, to lègne décodé, assisteront en corps à ses subérailles l II heures."

Résolu en outre que les inémbres de cette cliam bre porteront uncrèpe au bra , durant un mods, comme un hommage à la mémoire du Représentant Kritonio Ducros, leur collègue et leur ami,

Résolu en outre qu'un comité de trois membres soit charge d'adresser des lettres de crisione à la rue Lesseps, sur 115 piede de prefendeur et face à la rue veuve et à la famille de feu Antonio Duccos, membres de cette assemblée, exprimant le respect des membres de cerre chambre pour le décédé, et l'en regrets que sa perte lui fait éprouver dinsi que leur sympathie pour le malheur et l'affliction de la veuve et de la fa mille du défunt; et que le cemité transmettre les pré semes résolutions à la tamille de notre moien collège

"Résolu en'autre que cette chumbre s'ajourcie immédiatement, en témoignage de respect pour noire collègue décédé. Sur la motion de M. Hoa, le sériat a edonté la ré-

dati n saivante: Résolu que le réant approuve les résolutions adop-tées par la Chambre des Représentans, à 1 é ard d Rep ésentant Antonio, Ducros et que Mrs Hos et Tenney suient adjoints au comité de la Clambre, efindeuxprimer à la famille du défant les regrets éprouvés lans cette circonstance par les membres du sénat. Sur motion, le senat s'est ajourné à demain.

Maapr. 24 Mars 1835a Le sénat s'est assemblé conformament a l'ajourne Membres présens: Mrs. R. C. Nicholas, accupui le fauteuil, Bossier, Dupré, Hos. Johnson, LaBran

the, Lucoste, Porche, Tin sey, The, Thomas. ORDRE SPECIAL. Résolution relative à l'ajournement mine d Hos a présente le subatitut auivant: Résolu que le Président du seunt et l'ornteur 'e le chambre des Représentans, sont et demeurent, par le present, autorisés à ajourner respectuens ment teur chambre, sine die, le ci quième l'undi du mois courso. Sur la motion de Mr. Toney la résolution prese-dente a été amendee, par la substitution du Judi. 2 Avril, comme le jour de l'ajournement

Le secrétaire a été charge de porter cette résolute à la chambre. Sur la motion de M Tenney, le bill intitulé: 'Act relatif à l'iestitution publique, dans la paroisse de Concordin, a été pris en considération, lu pour la troisième fots, passé et porté à la chambre.

"Acte pour venir au secours descollèges de Jefferson t de la Louisiane. M. Bossier a fait la motion d'amender la 3e a cum en nioutant une dispo ittift pierr affecter la nomme de quinze nulle piastres au cul'ège de Franklin; le mè : e tion et i ypothèque speciale ju qu'a perfait patement. ette disposition, lequel a produit le résultat a Pour l'adoption, M & Bissier, Dupre, LaBranche,

Contre l'adoption, Mrs. Hon, Johnson et Parche, 3 M. Thomas a proposé d'amender la trois de ne ne ion, en supprimant le mot "amuellement" applicable i l'affectation relative au co là » de Jeffersor ette question, le même m mbre a demandé l'app l ominal, lequel a produit le résultat anivant:

Lacoste, Tenney et Thomas: 6 voix

Pour l'adopti ni de l'amendement proposé, M. Thomas I t ir Contre t'adoption, Mrs Bossier, Dapre, Hos, John in, LaBranche, Lacoste, Nicholas, Porche, Tète, M. Tenney a proposé de substituer le mot seing' au

ont dix, quant an nombre d'annues de l'afficiation rotée; et sur cette question, le même membre a denande l'appel nominal, lequel a produit le résultat Pour l'adoption du substitut, Mrs Bousfer, Branche, Tenney et Thomas, 4 voix. Contre l'adoption, M's Duire, His, Johnson,

son. La Branche, Lacuste, Nicholas, Purche, et Téle; Contre l'adoptione Mrs, Tenney et Thomas, 2 voix.

La gratrième section a été rejetée.

Sur motion, le b-li a été exempté de la règle passe du 7 févriet 1835, sai i dans la dite cause.

F. BUISSON, shérif. rec amendement du titre, et porté à la chambre. Bur la motion de Mr. Lacorte, le sécut a pris en raidération la résolution autvantes Résolution accordant une permission d'absence à C. Woodruff juge do Sme district.'
Sir la mo i mide M. Bossfer, cette tésolution a

amendée en ajoutent les mons de Gritet Léonard, juge de la parousse de l'inquemines,' et de John Bulton juge de la parousse d'Iberville, et de L. M. Tenney Joge de de la paroi-se St. Jacques, Sur motion, cette résolution a été exemptée de la règle, pennée, avec amendement du fitre, et portée à

porte par M. Bastin son greffier, a informé le senat que le chambre a donné son concours à la résolution ajvarnement sine die. Le même mesange a informé le vénat one le

d enrôlement a déclaré dument enrô és, et que l'ora 19 1' a signé les bills provenant de la chambre, intitt 'Acte pour venir au secours de Th. V. Chen tuteur de Martha Ann, et de Mary Ann Davis,'

'Acte pour incorporer legliss Méthodiste spiscop le des Rapides." 'Acte pour donner certains pouvoirs aux Brigadie

'Acte refatif au sergent d'armes de la chambre Regrésentens "Acte pout incorporer la Société-Céleate de accoureures et les orphelins, et pour d'autres 'Acte pour amender la charte d'incorporatiod de la

compagnie du rhemin à coulisses et de la banque de l'Aichafalaya. Ces bille ont été présentés à la signature du prési dent du sénat. Le urême message a informé le sénat que le comit d'enrôlement de la chambre, a trouvé dument enrôlés ut que l'orateur a signe les bills proy nant du senat

"Acte pour établir la proportion de l'impôt foncier intre la paroisse de Carroll et celle de Ouachîta. 'Acte aupplémentaire à l'acte pour incorporer nuagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Or. sans et de Nachville."

Ces deux bills ont été signés par le président d énat. A soumis à l'appro M. Nichulas, au nom du comité d'enfolement de Su motion, le sénat s'est ujourné à demain 10 heures da matin.

COMPAGNIE DE L'HOTEL DE LA BOURSE Novelle Orlane, 12 mei 1935.

ES propositions cachetées seront reçues au bureau de la compagnie, rie St. Charlès, no 7, jusqu'à dimanche, 17 du coitant, à 9 heures du main.

Pour la démolition de la vieille bâtisse située à présent sur le terrain où l'Hôtel seit être élevé. Les ardoises devront être enlevées avec soin et

le lieu qui sera désigné à cet effet, à --- par milliers ainsi La charpente sera descendue avec attention et les ma-riers mis proprement en piles. Le prix de la démolition de la charpente et de son placoment sinsi que celei de l'arrimage due planches devra être comprie sans le prix des briques, Per ordre de la direction, mai F. BELANGER, secrétaire.

AND 1988-50 transmit studies dies Contains e 50 milliers dites Comtains, reçus paris brick Figure et à vendre per G. VANCE & R. GAMBLE; Comtetee, recus par le brick Planter, G. VANCE & R. GAMBLE, RAITES au 27 11 10 a vendering.

RENNEDY, DUREL & OR

13 mai

A. Qurney contre le bateau à vapeur Freedom.
Victor David contre le même.
OUR DE PAROISSE.—En vertu de 2 ordres d

VOUR DE PARCIENSE.—En vertir de 2 ordres de Casisie et de vente à moi adressés par l'inouvrable cour de Paroièse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orligans, l'exposerai en vente à lu Nouvelle Bourse, encoignée des rues de Chartes et Si. Louis, en cotte ville, amedi 25 mai, à une heure de relevée, Le bau au à vapeur Freedom, son amendiement ainsi qu

veile Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en estie ville, le vendredi 5 juin prochain, à une heure de relevée, la propriété mentiunnée et décrite dans le susdit ordre de saisse et de vente, savoir: Deux ibts'de terre, ensemble avec les barisses et ame.

orations qui s'y trouvent, les droits, privilèges, dépendan ces, ele. qui v appartiennent. Les dits lots sont situés dans le faubourg Washington dans l'ilet no 6, et designé par les nos. IU et 11, sur ur pian dressé par Jos. Pilié, voyer de la wille, sous la date du 25 février 1832, et déposé en Petude de C. Janin, not, pub. Le lot no 10 mesure 50 piede 8 pouces de face à la

comptant, saiste dans l'affaire ci-dessus. Conditionecomptant. 4 mai FRED BUISSON, silèrif.

J. A Bermudez ve. C M Andrieux.

OUR DE FARUISSE—En vertu d'un ordre de saiste
veile Bours, succignure des rucs Chartres et St. Louis,
dans cette ville, le lundi 18 mai, à une heure de relende.

D'ax Lots de terre, désignés par les nos. 33 et 31, chaque errain mesu ant 44 pieds de face sur la rue des Marais, suc 120 vieds de profender, passis dans testificat. comptant, rais, sur 120 pieds de profondeur, saisis dans l'affaire ci-

Cette'eriée stant la seconde et dernière, ledit lot de terre sera adjugé au plus haut et dérnier enchéruseur, pour le prix qui sera offert, à 12 mos de crédit, l'acquéreur fournissant, son bond avec sufficante sécurité portant 5 pour cent d'intérêt, à saturacionaterain jusqu'à p. fait patement.
F. BUISSON, shériff

Robert Petriday contre P. Sanchez

ANS LA COUR DE DISTRICT—En vortu d'un whit the first local & moi adresse, j'expoderal en mie & l Nouvelle Bourse, encoignnre des fues Chartres t St. Louis, le Mercredi 20 mai, a une heure de relevée, Le multire esclave nominé Cenatin, agé de 22 ans, am te dans Paffaire di-dessus. Conditions comptant.

21 avril FRED. BUISSON, shérif.

Eli Victor Jourdain vs. veuve Patricks Jes. Fox.
NOUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de salsie et de vente a moi adreséé, il sera vendu à la not elle Bourse, encorgnure des rues St. Louis et Cuartres n cette ville, le Lundi 8 juin prochain, à une heure après La propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de

saiste et de vente comme auf, savoir : Denz lois de terre contigua, situés dans le faulourg Ste Marie, en cette ville, le premier formant l'eucoignure de roes St. (harles et Girod, mestirant 30 prens de tace plus ou moins à sa rue St. Charles, ayant 160 preds en protoi or sur la rue Gi od.

L'autre lut de terre 60 pieds, plus en moins, de face à rue St Charles sur 160 pieds de procondeur, ensemble avec les há isses et améliorations qui se trouvent sur les dits lots, ainsi que tous les droits, privilèges et prérogati-res, qui y appartiennent, saisse dans l'. flaire ci-dessis. llione de la vente, \$8266. 33fc avec les interett sur \$9263. 33je du 17 murs 1933, jusqu'à parfait paiement et les frais de procè- payable comptant, \$4203, 34c. paya-nle le 10 de juillet 1835, avec les intérêts à 10 pour cent par an, de cette date en cas de non paiement; \$9333, 33je, payable le 14 n ars 1630. L'acheteur de la prepiété et dissus mentionnée fournira se, bolt ta endossés à satisfac-

notice and the second s

et hypothès se apéciale juaqu'à parfait paiement. RED BUISSON, and if.

Pinai FRED BUISSON and if.

J Piacide contre Fred. Proctor.

COUR DE FAROISSE—En vertu d'un ordre de saivelle Bourse, encoignure des rues Chaitres et St. Lour, dans cette ville, le samedi, 30 mai prochain, à une heure aires mid, le loit de terre ci-dessons decrit; sitté dans le fantoure Sia Manuelanne au lle dals Nouvelle better faubourg Sie, Marie, dans la ville de la Nouvelle Orléans, et formant une des encognimes de la rue, qui passe entre Pifet dans lequel le dit lot est situé, et la Piace Lafayette et ourent dans lequel le dit lot est situé, et la Place Lafayette et la rue St. Charles, threstrait 27 pieds 11 pouces et 5 lignes de face an premier sur 74 pieds 7 pouces et 1 ligne to face an premier sur 74 pieds 7 pouces et 1 ligne to face at profondeur sur l'ederni-t, et désig é sous le no.

S, sur un plan dressé par Charles F. Zimpel, député voyer, et duté 4 juin 1833, et déposé en l'étude de W. Charles au pour un tous le no.

date 18 sans par 1828. sur l'adoption de la section sit si auténdée, et a donné le résultat auvant:

Pour l'adoption: Mes. B. sier. Dupré, H.a., Johnson, i.a.Branche, Lavaste, Nicholas, Porche, et Téle; mourant du billet du, ting plastres et chiquante cents de de tra s de protén et les intéléts, au taux de cinq pour cent par an à partir du 16 février 1836 jusqu'à parfait palement et les f ais du procès; la balance à 1, 3 et 3 aus à parti

John Rice et Wm. M. Lambeth contre Guetavus Schmid:
OUR DE DISTRICT—En verta d'un ordre de sais OUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de antisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Noivelle Bourse, encoignaire des rues Chartres et St. Louis, en cette vitte, le lundi 9 juin prochain, à une heure de l'après midi, la propriété mentionnée et décrite dans le dit l'après midi, la propriété mentionnée et décrite dans le dit l'après midi, la propriété mentionnée et décrite dans le dit d'ant l'espace de 30 jours.

Par ordre de l'adirection.

I. E GF. page de la paroisse d'Iberville, et de L. M. Tanney juge de la paroisse St. Jacques.

Sur motion, cette résolution a été exemptée de la Nouvelle Orléans, res St. Charles, dans l'ilet compris entrègle, peasée, avec amendement du titre, et portée à la reselle chambre.

Un message de la chambre des Représentans, apporté par M. Eastin son greffier, a informé le sécat que le chambre a donné son concours à la résolution de la vente: \$5009 avec les intérés sur la propriée de vente : \$5009 avec les intérés sur la propriée de vente : \$5009 avec les intérés sur la propriée de vente : \$5009 avec les intérés sur la propriée de vente : \$5009 avec les intérés sur la propriée de vente : \$5009 avec les intérés sur la propriée de vente : \$5009 avec les intérés sur la propriée de vente : \$5009 avec les intérés sur la propriée de vente : \$5009 avec les intérés sur la propriée de vente : \$5009 avec les intérés sur la propriée de vente : \$5009 avec les intérés sur la propriée de la vente : \$5

\$2763 49, d pais le 4 septembre 1834, et inté et sur la balance depuis le 3 novembre 1834 jusqu'au paiement; le tout comptant, la balance du prix sera payable comme suit : \$5000, le 1er septembre 1845, et \$3000 le 1er 1836, en billets endossés à ra satisfaction du shérif et hypothèque sur la propriété ainsi vendue jusqu'à parfait palement.
8 mai FRED. BUISSON, shérif. Charles McMillen contre John Gibson et J. H. Caldwell

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adresse, il sera vendà à la Neuvelle Bourse, un coignure des ross st Louis et Chartese, en cette ville le vandredi 5 juin, à une heure de relevée, un lot de terre appartement à Mr. J. H. Caldwell, securité de John L. MILLAUDON. Gibson Le dit lot estatiut à l'encorgnure des rues Apoli-lon et Palhémice, mesurant au pied français 60 pieds à le ruo Apollon sut 130 pieds, même merêre, à la rue Polhe-miets, ensemble avec une maison en bois, et un jardin, sai-si dens l'affaire ci-dessus. Conditions comptant. 4 mai "RED. BUISSON, shérit.

COUR DE DISTRICT—George Raiston contre Jo-nathan Chase et Luther How—En vertü de deux ordres de fieri facias, à moi adressés, il serà vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et de Charties, en cette ville, le lundi 8 juin, à 1 heure de releves, la propriéte mentionnée et évrité dans les ausdits ordres de fieri facise, savoir :-- Un lot de terre situé dans ordres de hen facus, savoir: ... Un loi de terra situé dans le faubourg Ste. Marie, en cette vitte, ruedu (camp entre ter rues Julie et Girod et désigné par le No. 10, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville et afinexé à un acte de vente du demandeur à Alfred Penn, pardevant G. R. Stringes noteire public, sons la date du 25 mai 1880, ledit lot mesurant 31 pieds 10 pouces de face sur 170 pieds 6 pouces de profondeur ensemble également les

odifices et ameliorations qui as trouvent sur ledit terraine saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant. 7 mai. F. BUISSON, sheriff Noel Jourdan et autres vs. James S. N. McFarlane. OUR DE PAROISSE—En vertu d'in ordre de sai-sie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Pacoisse pour la Par-isse et Ville de la Nouvette Orléane, l'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, sucoignure des de Chartren et St. Louis en cette ville de la Nouveil Orleans, le Lundi 18 mai prochain, & tite heure sprè

La propriété aujuante, mentionnée et décrite dans le di rore, savoir : HUIT lots de terre situés au faubourg Ste. Marie, dans HUIT lots de terre situes au fautourg Ste. Ausrie, dans l'Îlet compris entre les rure Poyuras, St. Jean, Pigronnier ou Perdido, les dits lots sont désignés par les nos. 1, 2, 2, 4, 5, 6, 11 et 32, aur un pfan marqué B. dressé par Jeseph Pilié, véyer de la ville, sous la date du 16 (évrier 1833. Salsis dans l'affaire ci-dessus. Conditions complant. 15 avril

John Ames & Ed. Rugan centre Re av. venegu y clas
Harrington, exécuteurs de P. B. Penny.

ANS LA COUR DES PREUVES pour la ville et
paroisse de la Nouvella Orléans, en vertu d'un ordie de allias fieri facine à moi adressé, il sera vendu à la Nou-

DAROISSE D'ORLEANS—Coute des Preuves—Effit de la Louisiane—A tous ceux que cela pret ceacer-ner—Salut: Qu'il soit connu que attenda que Joseph Estivant idencifrant en la ville de la Nouvelle Orléans, a'est adressé à moi W F C Dupleasie, register des textaments dans et pour la Preuves de la Nouvelle Orléans, n'ex-offices gerfier de la Cour des Preuves, dans et jour la dite ville et Paruises, pour publier et knouvelle Orléans, n'ex-offices gerfier de la législature, intitulé "Acte prier capinent à un acte de la législature, intitulé "Acte prier capinement la tirres des seconétrers aux ventes indésinables". DAROISSE D'ORLEANS-Cotte des Preurte-La Le batt au à vapeur Precedom, son amenblement ainsi que ses agrès et apparaux, saists dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant.

PRED. BUISSON, shérit.

Alexander H. Smith contre P. K. Wagner.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de ficri factas à moi adressé, il sera vendura la Nouvelle de l'honorable la Cour des Preuves dans et peut la ville de l'honorable la Cour des Preuves dans et peut la ville de l'honorable la Cour des Preuves dans et peut la ville de l'honorable la Cour des Preuves dans et peut la ville de l'honorable la Cour des Preuves dans et peut la ville de l'honorable la Cour des Preuves dans et peut la ville de l'honorable la Cour des Preuves dans et peut la ville de l'honorable la Cour des Preuves dans et peut la ville de l'ordre en date du 17 japrier 1935, et reads en l'affaire ci-dessus—conditions, comptant.

FRED. BUISBEN, y shérit, with the destination de Charles Celimes I Delhonnay et autres, perforte de couleur libres. Je soussigné régistre des testiments, s'ai exposé en vente à l'enean, le 6 harts 1835, pour compte de la succession de freue Marguerite Guittone Reise, peut control de la succession de freue Marguerite Guittone Reise, peut control de la succession de freue Marguerite Guittone Reise, peut control de la succession de freue Marguerite Guittone Reise, peut control de la succession de freue Marguerite Guittone Reise, peut control de la succession de freue Marguerite Guittone Reise, peut control de la succession de freue Marguerite Guittone Reise, peut control de la succession de freue Marguerite Guittone Reise, peut control de la succession de freue Marguerite Guittone Reise, peut control de la succession de freue Marguerite Guittone Reise, peut control de la succession de freue Marguerite Guittone Reise, peut control de la succession de freue Marguerite Guittone Reise, peut control de la ville de la succession de freue Marguerite Guittone Reise, peut control de la succession de freue Marguerite Guittone Reise, peut control de la ville de la ville de la cour de la ville de

a été adjugée au du Joseph mauvinet, comme étant le der-nier et le plus fort emchérisseur, savoir : Description de la propriété d'sprés le trasfert Judiciaire. Un certain lot de torre désigné par le numéro 11, entre les rues Lacourse, Robin, Constance et Annonciation, mesurant 60 pieds de fuce à la rue Constance, sur une pre fundeur de 120 pieds, ensemble les bâtisses et les amélie rations qui s'y trouvent, seljuges au dit Joseph Sanvinot, pour le prix de mille six cent cinquinté pi estes.

Conditions : de la vente 4, 8 et 12 mois de crédit, en biliets endossés à satisfaction portant hypothèque spécule, A ces causes, toutes personnes qui ent ou pontait at avoir quelques réclamations éontre la lot de terre et les batisses ci-dessus décrite, en conséquence d'un défaut de lorme dans l'ordre, le décrit ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irréguarité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et tarite ou nicgoine unus l'estimation, l'avas un retemps et le mode de la vante ou pour toute autre cause que konque, font par les p ésentes citées d'avoir à déduire dans trente :

jours à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics les ra sons pour lesquelles la vente ainsi fette, re rerait pas approuvee et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

Re foi de constitute de la c nde le dit acquéreur.

En foi de quot, j'y ai apposé ma signature et le Sceau de la dite Cour des Preuves, ce Su e. jour du mois de mai A. D. 1833.

W F C DUPLESSIS, rág. des tests. 9 mai WFC DUPLESSIS, rág. dos tests.

9 mai WFC DUPLESSIS, rág. dos tests.

1 de la Louisiane—Etat de la Louisiane, à tous seux que cels pout coacerner, salet: Qu'il soit consu qui attendu que cels pout coacerner, salet: Qu'il soit consu qui attendu que Reiny Locket demeurant en la ville de la Nouvelle Orleans, s'est adressé à moi W.F. C. Duplessis, régisser det testamenrs, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et ex officio greffier de la le Cour des Prenveil en annouver e soft rmément à un acte de la législature, inti
12 telle "Acte pour la dite ville et paroisse, pour publier et tulé "Acte pour confirmer les tires des acquéreurs aux ventes judicinires" approuvé le 10 mars 1884, avis est par de présent dosué à ious ceux que 'cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre ou un decret rendu par l'honorable la cour des preuves, daris et pour la ville et pérosses de a Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, le dit ordre ou tion d'arte d'arte d'arte de la Louisiane, le dit ordre ou tion d'arte d'art

ion d James H. Shopherd, executeur tertamentaire tion d' James 11. Snopmerd, exécuteur testamentaire des feu William H. Ireland, je soussigné régister des testa-mens at exposé en vente, pour compte de la succession du dit feu William H. Ireland, le fot de terre a été adjugé au dit Henry Lockett écrame étant le dernier et le plus o enchér aseur, savoir : D'ser plion du lot de terre d'apres le transf r judiciaire Un tol de terre situé rue du Canal, entre les rues Dau-phine et Bourgogne, mesurant vingt cisq pieds huit pour-ces de face à la rue du Canal, est une profondeur de cent vingt pied«, adjugé au dit Henry Lockett pour le prix de quatre mille sept cent piastres. Conditions de la ventejun einquième comptant et la ba

avce en quatre termes égans d'un, deux, trois et quatr ans, en biliets endossés à satisfaction, portant hypothèque A ces causes, toutes personnes qui ont ou p A ces causes, loutes personnes qui ont ou pourreient avoir que que « réciamations co stra le lot de terre ci-desaus éécrit, en con équence d'un défaut de forme dans l'oidre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu doquel la ente a é é laite, ou de toute autre irrégularité ou illégulist da le l'estimation, l'avia ou le temps et le mode de la vente pour toute cause quelconque, sont par les pré entes citées d'avoir à déduire dans trents jours, à dater de la publication du transmit aux dans longularies. publication du présent avis, dans los papiers publics, l les r uso s cour lesquelles la vente amiante, ne serait p

Jules Mossy, not. pub, rue Royale, le 18me. mai coura i et resteront ouverts tous les jobre, (les dimanches exceptés,) pondant d'à johrs, entre dix heares du matte et troit s de l'après midr. Par la charte dis piastres pur chaque action doivent

A YORKE, J. LE CARPENTIER, 7 mai = 19 C. WATSON, secrétaire des Com Bureau de la Presse à Colon à vapeur de la Levée

être payées comptant au me

No. 258 coupen de doux actions de la troisième 8 mai --- 30

Dureau de la Compagnie du Chemin a brutises de la ONFORMEMENT aux dispositions de la 4e. section del'acte intimaté d'Aux dispositions de la 4e. section del'acte intitulé 'Acte pour amender l'acte incorpo-poran la Compagnie du Chemin à Coullisse de la Nouvelle Orleans et de Carrollton," avis est par le présent donné que tes livres de souscription au capital de la dite compagnie seront ouverts le 4 de mai prochain; au bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Atlantique, que du Canal, depuis 10 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M: et resteront ouvertà tous les fours, les dimanthes exceptés, pet-

14 avril-30 Banqué des Crioyens de la Louisnane.

Nouvelle Orlànea, le 22 avril 1836.

(1EUX due souscripteurs au fund cipital ils la Banque des Crioyens de la Louisiaire, dunt les propriètes dennées en gatàntie se frouveat grébbe il hypothéques; sont prévenus d'avoir à faire rubles les dites hypothéques dans 19 poure de tette date, conformément à l'oblighties prise pat leus dans les lettes hypothecaires.

Pai juight the la tiette.

23 avril—15

J. BERTEAND, consiste.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMINA COULISSES DE LA NELL ORLEANS A CARROLLTON. VIS-Les livres de souscription de tetle bompage secont ouverts lundi le 13 avril eturant, as borsau e la Compagnie d'Assurances d'Atlantic, rus Canal, à 16 heurés du matin pour rejevilir des souscriptions pour la balance du montant de fond espital. Cinq pisstres par as-

MILLAUDON, J. ROHN,
H. G. SCHMIDT,
JN. NICHOLSON,
H. L. CAMMACK, R. M. CARTER. Par ordre de la direction.

L. M. GENERES 13 avn = 30 COMPAGNIE DE BANQUE ET DU GAZ DE

LA NOUVELLE ORLEANS. Avis des cottus A VIS est publiquement donné par la présente que les livres de souscription au folide tapital de cette compagnie seront ouverts sous la stiritrendenue des commissaires noussignés dans bette ville à l'encei-gnuré des rues du Canal et Royale, lundi, 11 mais 1835, et que conformément à la charle, ils resterent ouverte tous les jours, excepté les dithanthes, pendant

Grune de Colon de la Louisiant AVIS DES COMMISSAIRES. AVIS DES COMMISSAIRES.

E public est prévènt que les livres de célérique en les livres de célériques en les livres de célériques en la surveil en seu les livres de célériques en la surveil en seu les livres de célériques en la surveil a surveil a la surveil ait de la compagnie et de l'Althétiques, rec'én l'anne le la la la livreil ait de compagnie et l'Althétiques, rec'én l'anne en l'Assurènce et l'Althétiques, rec'én l'anne le levrier le l'althétiques, rec'én l'anne le levrier le l'anne de la charrière le l'entre le l'entre le la charrière protections comptant. JISBON. ché if.

THOMAS TOBY.

THOMAS BARRET.

W. E. THOMPEON.

F. H. CALDWELL. Commissaires

de slies fieri facisa à moi adresé, il sera vendu à ia Nousellts Baurea, endoigune des sue-Chierres et St. Leitie, en
celte ville, le mardi 2 juin prochair, à une heure de l'agnète
midi, deux lots de terre sinde au cêté nures du bassin, du
nouveau canalet face au débermement de Covangton, chaque lot mestirant envison. 30 piede se face sur 200 piede
environ de profondeur, saisi dans l'affaire si-dessus.

Conditions—comptant, F. BUISSON, sliérif. (30a

23 avril LOUIS MUH, rue de Chartres; ne 113

trente jutira, entre dix houres de maile et deux de R. F. Canfield, J. Berry, James H. Caldwell, Thomas Banks Joshua Baldwin, J. R. Sterrett. Wm. Debuys. George M. Lees_ Compagnie d'Assurance de la Manisfacture de l'Hisile de

W DEMUYS.
R. O TENNEY.
S. A. PLUMMER.

Par ordre de la directión. F.C CATONNET, historicaire.

la Bouscription